

# Rythmes scolaires

## Rentrée

### 2014 - 2015

École maternelle J. Lecourt

COMMUNE DE BLÉRÉ



Renseignements :

Mairie de Bléré, 35 rue de Loches - BP 35 - 37150 BLÉRÉ

☎ 02 47 30 81 81

<http://www.blere-touraine.com>

e-mail : [mairie@blere-touraine.com](mailto:mairie@blere-touraine.com)

## Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

**Les élèves de petite section ne sont pas concernés par les TAP.**

Les TAP sont des temps d'activités périscolaires qui sont mis en place par la collectivité en s'associant avec différents acteurs durant les journées de classe.

L'inscription aux TAP **n'est pas obligatoire**. Toutefois, il y a obligation de présence des enfants quand ils seront inscrits sur une période.

Les activités auront lieu de 13 h à 14 h les lundis, mardis et jeudis et seront organisées sur 5 périodes de septembre à juillet, de vacances à vacances. Chaque période comprend entre 7 et 8 semaines d'activités.

Avant chaque période, les familles sont sollicitées pour exprimer leurs souhaits d'activités. On s'efforcera d'y répondre le plus favorablement possible.

Les activités auront lieu prioritairement dans l'école maternelle ou dans des structures communales ou associatives à proximité.

Le taux d'encadrement en vigueur sera respecté, soit 1 encadrant pour 14 enfants.

## Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Les APC remplacent l'aide personnalisée.

Elles sont proposées par les enseignants pour un volume de 36 h annuelles.

Elles nécessitent également l'accord des parents.

L'école se charge de l'organisation.

## Organisation de la semaine

### Grande Section et Moyenne Section

	7 h	9 h	12 h	13 h	14 h	16 h 15	16 h 30	18 h 30
Lundi	garderie	enseignement	repas	TAP ou APC	enseignement	garderie	garderie	
Mardi	garderie	enseignement	repas	TAP ou APC	enseignement	garderie	garderie	
Mercredi	garderie	enseignement						
Jeudi	garderie	enseignement	repas	TAP ou APC	enseignement	garderie	garderie	
Vendredi	garderie	enseignement	repas -récréation		enseignement	garderie	garderie	
	7 h	9 h	12 h	13 h 30	15 h 45	16 h 30	18 h 30	

### Petite Section

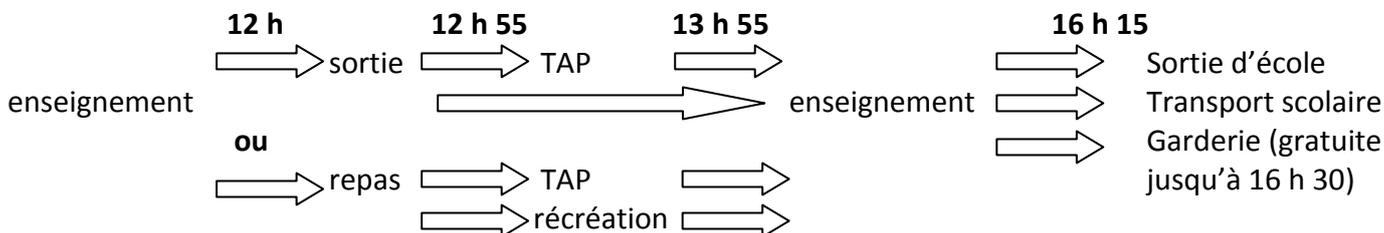
	7 h	9 h	12 h	13 h	15 h env.	16 h 15	16 h 30	18 h 30
Lundi	garderie	enseignement	repas	sieste	enseignement	garderie	garderie	
Mardi	garderie	enseignement	repas	sieste	enseignement	garderie	garderie	
Mercredi	garderie	enseignement						
Jeudi	garderie	enseignement	repas	sieste	enseignement	garderie	garderie	
Vendredi	garderie	enseignement	repas	sieste	enseigne.	garderie	garderie	
	7 h	9 h	12 h	13 h	15 h	15 h 45	16 h 30	18 h 30

	Période d'enseignement
	TAP ou APC
	Garderie gratuite

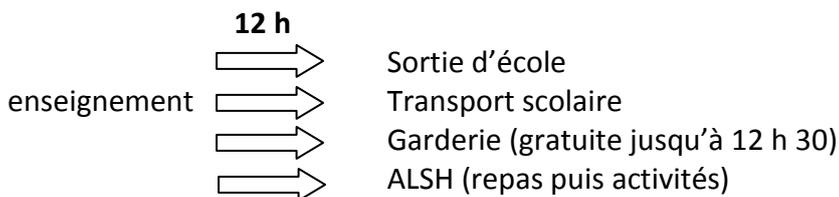
	Garderie payante
	Repas et récréation
	Temps calme + sieste

## Une semaine type à l'école

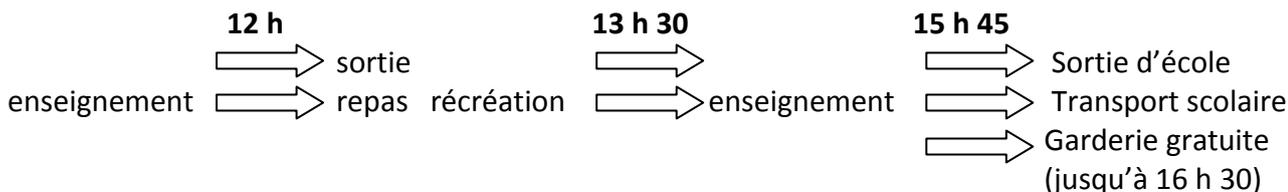
### Les lundis, mardis, jeudis



### Les mercredis



### Les vendredis



## Les inscriptions

La fiche d'inscription présentant les différentes activités est jointe à ce document et mise en ligne sur le site de la mairie et de l'école maternelle.

Elle devra être rendue à l'école dès que possible et avant le vendredi 27 juin.

Elle permettra de s'inscrire les deux premières périodes d'activités.

Le dossier comprend :

- la fiche de renseignement famille-enfant
- le bulletin d'inscription aux activités
- le règlement intérieur des TAP

	Période	Date début et fin	Nombre de semaines
<b>École maternelle Jeanne Lecourt</b>	<b>1</b>	02/09/14 au 17/10/14	7
	<b>2</b>	03/11/14 au 19/12/14	7
	<b>3</b>	05/01/15 au 20/02/15	7
	<b>4</b>	09/03/15 au 24/04/15	7
	<b>5</b>	11/05/15 au 03/07/15	8

## La mise en place de la réforme à Bléré

*L'un des objectifs de cette réforme est d'assurer un meilleur équilibre des temps de l'enfant et ainsi de faciliter les apprentissages fondamentaux (lecture, écriture, calcul). Elle place l'enfant au cœur d'une réflexion au sein de toute la communauté éducative.*

*La présence d'enseignements le mercredi matin permet d'alléger les autres journées de classe et de proposer des ateliers périscolaires privilégiant la découverte, l'éveil, en respectant les besoins et les rythmes des enfants. Ces activités favorisent l'accès à tous des pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs.*

*Depuis 2013, un comité a préparé la mise en place de cette réforme en proposant de profiter de la pause méridienne pour donner aux enfants la possibilité de participer à des activités apaisantes. L'allongement de cette pause (2 heures) permet à l'enfant de manger, de se détendre en récréation et de participer à une activité.*

*La volonté de la nouvelle équipe municipale a été, durant le court instant qui séparait son élection de l'organisation de la rentrée scolaire, de conserver les projets existants avec le double souci :*

- que tout fonctionne à la rentrée, au niveau de l'accueil, de l'organisation, de la sécurité et de l'information des parents ;*
- que le dispositif mis en place soit de qualité au niveau des intervenants et au niveau des activités qui devront être de type « apaisant » pour les enfants.*

*La méthode retenue est celle du pragmatisme, du réalisme, en prenant pour base le dispositif élaboré par l'équipe précédente et en s'appuyant sur la concertation, la consultation, l'observation.*

*Un comité de pilotage, constitué de tous les représentants de la communauté éducative sera mis en place dès la rentrée. Il aura pour tâche de faire évoluer le système dans un climat de confiance.*

*Les élus se sont prononcés pour la gratuité des activités proposées dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et pour la gratuité de la garderie scolaire les lundis, mardis et jeudis de 16 h 15 à 16 h 30 , les mercredis de 12 h à 12 h 30 et les vendredis de 15 h 45 à 16 h 30.*

*Cette gratuité témoigne d'une double volonté de la municipalité :*

- favoriser la mise en œuvre des rythmes scolaires et des temps d'activité scolaire, pour en faire une réussite pour les enfants ;*
- simplifier la vie des parents dans leur organisation face au nouvel aménagement du temps scolaire (garderie) sans amputer leur pouvoir d'achat (gratuité).*

Daniel Labaronne,  
Maire de Bléré